



## Abandon de poste..oui mais ..!

Par **Carleone**, le **06/12/2009** à **13:35**

Bonjour

Il se trouve qu'en ce moment je travaille en tant que VENDEUR SENIOR ( je suis responsable ) d'une boutique affilié a une tres grande marque de telephonie tv internet (dont on entend bcp parler en ce moment car il y a des suicides parmi les employés) mais ma boutique n'appartien pas au groupe mais travail exclusivement pour celui ci .J'ai 25 ans.

En clair je subi une pression monstre, chaque jour de l'année, et pire encore au mois de decembre.

Et je leur avait parler de me retirer de la vente au 1er janvier.

Mon employeur m'avait proposer une rupture conventionnelle me permettant de toucher le chomage si je ne trouve pas de travail rapidement, ce qui pourrait bien me faciliter la tache...

Cependant il me demande de faire mon travail jusqu'au mois de fevrier.... ce que je ne souhaite pas DU TOUT !

et apres avoir subi le courroux de la colere d'une des associés ( ils sont 3 ) je ne suis plus retourner travailler depuis jeudi dernier ....

mes proches me disent que je risque d'etre licencié pour abandon de poste ...

Mais on me dit ici et la qu'il peut aussi se retourner contre moi et me demander des dommages & interets ....

Je vie un veritable cauchemard ... une depression depuis plusieurs semaines et rien ne s'arrange ....

Quels sont les conseils que vous pourriez me donner s'il vous plait ?

je recois chaque jour des appels des personnes travaillant encore dans la boutique car le patron passe au magasin pour mettre la pression aux vendeurs pour m'appeller en me

demandant de retourner ...!!

Ce qui me met encore plus de pressions et encore une fois je vis avec un coeur qui palpite car j'ai peur de ce qui pourrait se passer .

je ne pourrais pas me permettre de payer mon employeur !

Si il y a licenciement tres bien .... mais comment faire pour me proteger contre le retournement de mon employeur contre moi ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide...